



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## CIADT

Question orale n° 863

### Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la zone d'activité du Front-de-Lys. Le CIADT du 18 décembre 2003 a adopté des mesures économiques dédiées à la métropole lilloise pour un volume financier global de 19,8 millions d'euros. Parmi ces dossiers, il avait appuyé avec force le dossier du « Front-de-Lys ». Ce dossier vise à faciliter le réaménagement, en vue de son développement économique industriel, d'une zone d'environ 40 hectares exploitables, en partenariat avec les autorités belges, ladite zone étant complètement frontalière, et au croisement d'infrastructures routières et fluviales. En 2004, alors qu'il était vice-président de la commission d'appel d'offres à Lille-métropole, les dossiers concernant les études globales ont été examinées, afin de définir les opérations d'un quartier multifonctionnel. En 2009, nous voyons enfin les projets se dessiner. Ce site est découpé en trois secteurs : le secteur est, plutôt voué à des fonctions urbaines centrales, le secteur centre, où sera privilégié la mixité des fonctions avec des activités économiques peu nuisantes et compatibles avec la proximité de l'habitat et d'espaces verts à valoriser. Le secteur ouest enfin, peut accueillir des activités industrielles, autour de grands projets d'équipement. Les terrains pourront être cédés à la CCI Grand Lille. Les travaux d'aménagement pourraient débuter fin 2012. Il aurait voulu savoir quel était l'engagement de l'État dans ce dossier, qui est très important pour tout le secteur de la vallée de la Lys, et qu'il a soutenu dès 2003.

### Texte de la réponse

#### ZONE D'ACTIVITÉ DU FRONT-DE-LYS

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste, pour exposer sa question, n° 863, relative à la zone d'activité du Front-de-Lys.

M. Christian Vanneste. La vallée de la Lys est le secteur qui, dans la métropole lilloise, connaît le plus grand nombre d'emplois industriels. C'est pourquoi il subit chaque crise avec plus d'intensité qu'ailleurs, et une perte d'emplois plus importante. Déjà, en 2003, en réponse à une crise qui affectait le secteur textile, et afin de permettre la réindustrialisation rapide de friches industrielles, le Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire avait adopté des mesures économiques dédiées à la métropole lilloise pour un volume financier global de 19,8 millions d'euros. Destiné à accompagner les mutations économiques de plusieurs bassins d'emplois de la métropole lilloise, ce programme de requalification d'espaces économiques dégradés entendait créer des conditions favorables au développement d'activités nouvelles créatrices d'emplois. Parmi ces sites, figuraient plusieurs dossiers que j'ai soutenus : Vanoutryve à Tourcoing, Novoplastic à Roncq, Tissage de Linselles à Linselles et le Front-de-Lys à Halluin ; trois de ces sites, sur quatre, se situent dans la vallée de la Lys. Après un développement florissant au XIXe siècle, le Front-de-Lys a subi de plein fouet les mutations économiques de ces dernières décennies, notamment dans le secteur du textile et dans celui du bois. En 2003, le maire d'Halluin estimait à 400 le nombre d'emplois perdus en une seule année. Pourtant, cette zone d'activités bénéficie de nombreux atouts, notamment avec le passage de la Lys, la présence du port et de ses infrastructures. Ce dossier vise à faciliter le réaménagement, en vue de son développement économique industriel, d'une zone d'environ 40 hectares exploitables, en partenariat avec les

autorités belges, puisque cette zone est complètement frontalière, et au croisement d'infrastructures routières et fluviales.

En 2009, nous voyons enfin les projets se dessiner. Ce site sera découpé en plusieurs secteurs. Le long de la Lys, la société Galloo traite le recyclage des voitures usagées. À côté de ce terrain, un site concerne l'activité de transfert des conteneurs de déchets ménagers et déchets verts entre le Centre de valorisation organique de Sequedin et le Centre de valorisation énergétique d'Halluin. Les terrains le long de la Lys devraient permettre l'installation future de nouvelles entreprises sur les terrains cédés à la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille ; les travaux d'aménagement devraient débuter à la fin de l'année 2012. Le trafic de la Lys devrait doubler d'ici à 2020 et des travaux être réalisés pour accueillir des péniches de grandes tailles.

Madame la secrétaire d'État, étant donné l'importance de ce dossier pour ma circonscription et plus particulièrement pour la ville d'Halluin, j'aurais voulu savoir quel était l'engagement de l'État dans ce dossier, compte tenu des promesses faites en 2003, et des difficultés supplémentaires survenues depuis, avec l'abandon du projet de contournement autoroutier ouest de l'agglomération lilloise et de la crise actuelle, qui frappe de nombreuses entreprises de ce secteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur.

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État chargée du commerce extérieur*. Monsieur le député, vous avez parfaitement décrit la situation de cette zone, ainsi que les décisions prises par le Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire tenu au mois de mai 2003. Je n'y reviens donc pas.

Je souligne, en revanche, le suivi dont ces décisions font l'objet de la part du Gouvernement. Je réponds à votre question précise sur les engagements de l'État au moment où un certain nombre de projets commencent à se dessiner sur le site. Le Gouvernement tient au maintien de l'industrie et confirme ces engagements.

Ils se montent à 13 millions d'euros et correspondent aux postes suivants : 2 millions d'euros pour la constitution du campus intégré " Centre européen du non tissé " ; 150 000 euros pour les démarches transfrontalières et aux études franco-belges ; 150 000 euros pour la préfiguration de l'Agence de coopération transfrontalière ; 5,3 millions d'euros pour le programme de requalification d'espaces économiques dégradés ; 5 millions d'euros enfin pour la Zone de l'union, au titre du traitement des sites prioritaires.

Nous suivons avec attention les projets de restructuration des zones d'activités dans lesquels nous vous savons très impliqué.

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de cette réponse, qui montre que l'État continue de s'impliquer sur ces dossiers, malgré la lenteur de la gestation, essentiellement due à l'inertie de la Communauté urbaine de Lille. Je suis content de voir les projets voulus par l'État en 2003 aboutir enfin en 2009...

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 863

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Espace rural et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2009, page 11250

**Réponse publiée le :** 10 décembre 2009, page 10458

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 2009